

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de NOGENT-SUR-SEINE
Commune de ROMILLY SUR SEINE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE

SEANCE DU 22 JUIN 2019

Date de la convocation : 13 juin 2019

Date d'affichage : 4 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux juin à huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Eric VUILLEMIN, maire.

Présents : BAUDESSON CECILE, BAYOLLE RENEE, BEAUJEAN DOMINIQUE, BEAUJEAN JACQUES, BENOIT JACQUES, BERGERON BEATRICE, BESNARD JEAN-FRANCOIS, BONNEFOI JEROME, BOUCHUT CHRISTOPHE, BOUTEILLER DANY, CHEIKH FETHI, COLIN FRANCE, DELIGNY VERONIQUE, FARIA DAVID, HAHN JEAN-PAUL, HOSDEZ JEAN-ALBERT, JUTAND-MORIN MARTINE, KEOMANY VANDHARA, LELOUARD JEAN-CLAUDE, LUCAS MARIE-THERESE, MARTIN THERESE, MATHIEU PIERRE, MILLET CLARISSE, PERROT FLORINDA, RICHARD MARTINE, ROUSSEAU ANNIE, VERNET JEAN-PATRICK, VUILLEMIN ERIC, WASMER SERGE

Représentés : CAMUSET EMILIE par MILLET CLARISSE, RENAUT RICHARD par FARIA DAVID

Absents : DICHAMP PIERRE, LEVEILLE JEAN-MICHEL

Secrétaire : Monsieur VERNET JEAN-PATRICK

La séance est ouverte à 8h30.

19050 (DEL01) PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL VILLE ET LES BUDGETS ANNEXES INTERVENTIONS ECONOMIQUES, SERVICE EAU, SERVICE ASSAINISSEMENT ET CINEMA MUNICIPAL

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte de la présentation du Compte de Gestion de l'exercice 2018, portant sur le Budget Principal Ville et les budgets annexes Interventions Economiques, du Service Eau, du Service Assainissement et Cinéma Municipal, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et qui retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de cet exercice.

Précise que les écritures du Compte de Gestion sont identiques aux écritures du Compte Administratif.

19051(DELO6A) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL VILLE ET LES BUDGETS ANNEXES INTERVENTIONS ECONOMIQUES, SERVICE EAU, SERVICE ASSAINISSEMENT ET CINEMA MUNICIPAL

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	26	4	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 25 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION :

Prend acte des résultats de l'exercice 2018 du budget principal de la Ville et des budgets annexes Interventions Economiques, du Service Eau et du Service Assainissement.

Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2018, portant sur le budget principal Ville et les budgets annexes Interventions Economiques, Service Eau et Service Assainissement, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement/exploitation, figure dans le document joint en annexe.

Arrête les résultats définitifs de l'exercice 2018, en ce qui concerne le budget principal Ville et les budgets annexes Interventions Economiques, Service Eau et Service Assainissement, tels qu'ils sont mentionnés dans les tableaux et balances se trouvant dans le document précité.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	30	0	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

Prend acte des résultats de l'exercice 2018 du budget annexe du Cinéma Municipal.

Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2018, portant sur le budget annexe du Cinéma Municipal, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement/exploitation, figure dans le document joint en annexe.

Arrête les résultats définitifs de l'exercice 2018, en ce qui concerne le budget annexe du Cinéma Municipal, tels qu'ils sont mentionnés dans les tableaux et balances se trouvant dans le document précité.

19052(DEL06B) DEBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COURS DE L'EXERCICE 2018

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal, au cours de l'exercice 2018.

19053 (DEL07A) AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL VILLE CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Constate les résultats de l'exercice 2018 pour le Budget Principal Ville.

Confirme les affectations suivantes pour le Budget Principal Ville :

- Mise en réserve : 2 675 001,68€
- Report de fonctionnement : 3 118 783,65€

Précise qu'il n'y a aucune différence avec la reprise anticipée des résultats 2018 effectuée pour le budget primitif 2019 par la délibération n°19033 du 23 mars 2019 et qu'il n'y a donc pas lieu de réaliser une régularisation par décision budgétaire.

Mandate Monsieur le Maire, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

19054 (DEL07B) AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE INTERVENTIONS ECONOMIQUES CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Constate les résultats de l'exercice 2018 pour le budget annexe Interventions Economiques.

Confirme les affectations suivantes pour le budget annexe Interventions Economiques :

- Mise en réserve : 1 144,38€
- Report d'exploitation : 280 314,63€

Précise qu'il n'y a aucune différence avec la reprise anticipée des résultats 2018 effectuée pour le budget primitif 2019 par la délibération n°19034 du 23 mars 2019 et qu'il n'y a donc pas lieu de réaliser une régularisation par décision budgétaire.

Mandate Monsieur le Maire, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

19055 (DEL07C) AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE SERVICE EAU CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Constate les résultats de l'exercice 2018 pour le budget annexe Service Eau.

Confirme les affectations suivantes pour le budget annexe Service Eau :

- Mise en réserve : 142 565,89€
- Report d'exploitation : 871 219,91€

Précise qu'il n'y a aucune différence avec la reprise anticipée des résultats 2018 effectuée pour le budget primitif 2019 par la délibération n°19035 du 23 mars 2019 et qu'il n'y a donc pas lieu de réaliser une régularisation par décision budgétaire.

Mandate Monsieur le Maire, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

19056 (DEL07D) AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Constate les résultats de l'exercice 2018 pour le budget annexe Service Assainissement.

Confirme les affectations suivantes pour le budget annexe Service Assainissement :

- Mise en réserve : 0,00€

- Report d'exploitation : 2 318 397,58€

Précise qu'il n'y a aucune différence avec la reprise anticipée des résultats 2018 effectuée pour le budget primitif 2019 par la délibération n°19036 du 23 mars 2019 et qu'il n'y a donc pas lieu de réaliser une régularisation par décision budgétaire.

Mandate Monsieur le Maire, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

19057 (DEL07E) AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE CINEMA MUNICIPAL CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Constate les résultats de l'exercice 2018 pour le budget annexe Cinéma Municipal.

Confirme les affectations suivantes pour le budget annexe Cinéma Municipal :

- Mise en réserve : 9 965,83€
- Report de fonctionnement : 62 271,75€

Précise qu'il n'y a aucune différence avec la reprise anticipée des résultats 2018 effectuée pour le budget primitif 2019 par la délibération n°19037 du 23 mars 2019 et qu'il n'y a donc pas lieu de réaliser une régularisation par décision budgétaire.

Mandate Monsieur le Maire, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

19058 (DEL08) ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET ANNEXE INTERVENTIONS ECONOMIQUES POUR UN MONTANT DE 478,32 EUROS SUR L'EXERCICE 2019

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide, au vu des motifs soulevés par Madame la Trésorière de ROMILLY-SUR-SEINE, Comptable de la Commune, d'admettre en créances éteintes, pour un montant global de 478.32 €- quatre cent trente-deux euros et trente-deux centimes, objet de titres de recettes émis sur le budget annexe Interventions Economiques pour le recouvrement de divers frais.

Précise que le détail de ces produits figure dans les états joints en annexe à la présente délibération.

Dit que cette dépense sera imputée au budget à l'article 6542.

**19059 (DEL09) ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL A MADAME CAROLE LEROY
TRESORIERE DE ROMILLY-SUR-SEINE COMPTABLE DE LA COMMUNE - FIXATION DE SES
MODALITES DE CALCUL**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Donne son accord pour attribuer une indemnité de conseil à Madame Carole LEROY, Trésorière de Romilly-sur-Seine, qui exerce les fonctions de Comptable de la Commune depuis le 1^{er} mars 2019, en contrepartie des prestations de conseil et d'assistance qu'il apporte à la Ville, en matière budgétaire, économique, financière & comptable.

Précise que cette indemnité lui est acquise pour la durée du mandat restant à courir et qu'une nouvelle délibération devra être prise en cas de changement de Comptable.

Rappelle que le montant de cette indemnité est déterminé, conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983, notamment son article 4.

Décide pour le calcul de cette indemnité, d'appliquer les taux maxima mentionnés dans l'arrêté interministériel susvisé.

Dit que cette dépense sera imputée au budget.

S'engage à inscrire, chaque année, au Budget Primitif, les crédits nécessaires à l'imputation 6225.

19060 (DEL10A) BUDGET PRINCIPAL VILLE – DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2019

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections de fonctionnement et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget principal Ville.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement (avec les chapitres « opérations d'équipement ») du budget principal Ville.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2019.

**19061 (DEL10B) BUDGET ANNEXE INTERVENTIONS ECONOMIQUES – DECISION
MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2019**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections d'exploitation et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Interventions Economiques.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections d'exploitation et d'investissement du budget annexe Interventions Economiques.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2019.

**19062 (DEL10C) BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE
N°1 EXERCICE 2019**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections d'exploitation et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Service Assainissement.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections d'exploitation et d'investissement du budget annexe Service Assainissement.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2019.

**19063 (DEL10D) BUDGET ANNEXE CINEMA MUNICIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1
EXERCICE 2019**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections de fonctionnement et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Interventions Economiques.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Cinéma Municipal.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2019.

**19064 (DEL11) DECISION MODIFICATIVE N°1 - MODIFICATION ET CREATION DES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2019**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve les ajustements des autorisations de programmes du budget principal.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, jusqu'à l'adoption du budget 2024, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2024 indiqués dans le tableau ci-dessus.

19065 (DEL12) EXTENSION DE LA VIDEO PROTECTION URBAINE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DES FONDS INTERMINISTERIELS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D.)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	26	4	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 26 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION :

Approuve le projet d'extension de la vidéoprotection urbaine et le plan de financement établi par le Cabinet ALTHING,

S'engage à lancer les consultations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter d'une aide financière auprès de l'Etat au titre des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) et tout autre organisme et donateur public ou privé,

Approuve le plan de financement suivant :

Subvention Etat (FIPD et DETR)	300 174,50 euros
FCTVA (16,404% du montant TTC)	87 056,03 euros
Ville de Romilly-sur-Seine	143 469,47 euros

Confirme l'inscription des dépenses sur le Budget 2020 nécessaires à l'opération.

Sollicite également, l'autorisation de commencer les travaux avant notification de l'aide escomptée.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

19066 (DEL13) CONVENTION POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES EFFLUENTS DE LA COMMUNE DE PARS-LES-ROMILLY VERS LA VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE - LA SOCIETE VEOLIA EAU ET LA REGIE DU SDDEA - COPE DE PARS-LES-ROMILLY A COMPTER DU 01/07/2019

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Annule et remplace la délibération n°17.155 du 9 décembre 2017.

Décide de conclure une convention pour le transport et le traitement des effluents de la Commune de Pars-lès-Romilly vers la Ville de Romilly-sur-Seine, fixant les conditions techniques et financières relatives au transport et au traitement des effluents de la Commune de Pars-lès-Romilly par le réseau et la station d'épuration de la Ville de Romilly-sur-Seine.

Précise que cette convention entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2019 et est établie pour une durée égale à celle des contrats de délégation cités dans l'exposé.

Prend acte du projet de convention, joint en annexe.

Précise que la présente délibération est applicable à la condition d'une délibération concordante de l'autre partie.

Autorise, en conséquence, Monsieur le Maire, ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

19067 (DEL14) DELIBERATION TRANSACTIONNELLE RELATIVE AU TRANSPORT ET AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS DE LA COMMUNE DE PARS-LES-ROMILLY PAR LE RESEAU ET LA STATION D'EPURATION DE LA VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE - REGLEMENT DES COMPTES DURANT LA PERIODE COMPRISE ENTRE LE 01/01/2017 ET LE 30/06/2019

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du caractère transactionnel de la présente délibération.

Entérine le fait que la somme due à la Ville de Romilly-sur-Seine par la Commune de Pars-lès-Romilly pour le traitement de ses effluents durant la période comprise entre le 01 janvier 2017 et le 30 juin 2019 est de 37 500 euros hors taxes.

Accepte de percevoir cette somme en trois annuités de 12 500 euros hors taxes à compter de l'année 2019.

Précise que la présente délibération est applicable à la condition d'une délibération concordante de l'autre partie.

Procède au règlement définitif de cette situation telle qu'elle est décrite ci-dessus.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.

**19068 (DEL15) ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE A USAGE DE JARDIN
SITUEE AU LIEU-DIT "LE HAUT DU CHENE" A ROMILLY-SUR-SEINE (PARCELLE CADASTREE
SECTION ZI N°60)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide l'acquisition, en l'état, d'un jardin, cadastré section ZI n°60, d'une contenance totale de 935 m², situé au lieu-dit « Le Haut du Chêne » à Romilly-Sur-Seine, appartenant à l'Indivision FAVARD-GUERAIN, dont Madame Maryse FAVARD, demeurant 24 rue Anatole France à 10100 Romilly-Sur-Seine,

Fixe le montant de la transaction au prix total de 3 450 euros.

Précise que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

Informe que la dépense correspondante est inscrite au budget

**19069 (DEL16) ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE EN NATURE DE VERGER
SITUEE AU LIEU-DIT "LE HAUT DU CHENE" A ROMILLY-SUR-SEINE (PARCELLE CADASTREE
SECTION ZI N°108)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide l'acquisition, en l'état, d'un verger, cadastré section ZI n°108, d'une contenance totale de 1138 m², situé au lieu-dit « Le Haut du Chêne » à Romilly-Sur-Seine, appartenant à Monsieur René VASSORT, demeurant 41 rue Beaumont à 06300 NICE,

Fixe le montant de la transaction au prix total de 5 000 euros,

Précise que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur,

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle,

Informe que la dépense correspondante est inscrite au budget.

**19070 (DEL17A) CESSION PAR LA COMMUNE D'UN GARAGE
SITUE 4 AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY A ROMILLY SUR SEINE**

**CESSION DU LOT N°1 D'UNE COPROPRIETE
(ENSEMBLE IMMOBILIER CADASTRE SECTION AZ N°546)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide la cession, en l'état, du garage n°1, faisant partie de l'ensemble immobilier cadastré section AZ n°546 (anciennement AZ 301p), correspondant au lot n°1 de la copropriété créée, situé 4 Avenue du Mal de Lattre de Tassigny à Romilly-Sur-Seine, d'une surface privative de 20,7 m², au profit de Madame et de Monsieur Jean-Jacques BOURGOIN, demeurant 6 Avenue du Mal de Lattre de Tassigny à Romilly-Sur-Seine.

Ainsi que les 374/1000^{èmes} des parties communes générales,

Précise que ce lot de copropriété est desservi directement par la parcelle cadastrée section AZ n°547, à usage public,

Fixe le montant de la transaction au prix de 6 680 euros, hors frais notariés,

Précise que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur,

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle,

Informe que la recette correspondante est inscrite au budget.

**19071 (DEL17B) CESSION PAR LA COMMUNE D'UN GARAGE
SITUE 4 AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY A ROMILLY SUR SEINE**

**CESSION DU LOT N°3 D'UNE COPROPRIETE
(ENSEMBLE IMMOBILIER CADASTRE SECTION AZ N°546)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide la cession, en l'état, du garage n°3, faisant partie de l'ensemble immobilier cadastré section

AZ n°546 (anciennement AZ 301p), correspondant au lot n°3 de la copropriété créée, situé 4 Avenue du Mal de Lattre de Tassigny à Romilly-Sur-Seine, d'une surface privative de 17,3 m², au profit de Madame et de Monsieur Grégory MEURVILLE, demeurant 8 Avenue du Mal de Lattre de Tassigny à Romilly-Sur-Seine.

Ainsi que les 314/1000^{èmes} des parties communes générales,

Précise que ce lot de copropriété est accessible par la constitution d'une servitude de passage qui grèvera la parcelle communale cadastrée section AZ n°308 (la cour du centre communal d'action sociale),

Fixe le montant de la transaction au prix de 6 680 euros, hors frais notariés,

Précise que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur,

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle,

Informe que la recette correspondante est inscrite au budget.

**19072 (DEL18) ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LA CREATION D'UNE BOUTIQUE DE JEUNES
CREATEURS A MADAME DANAU LUCIE, ENSEIGNE LITTLE ART**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	26	4	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Accorde une aide mensuelle de 135 euros mensuels pendant 36 mois,

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette décision,

Informe que la dépense correspondante est inscrite au budget.

**19073 (DEL02) DENOMINATION DE LA VOIE EN LIMITE ENTRE ROMILLY-SUR-SEINE ET
MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE (CHEMIN RURAL DIT DE LA FIN DE MAIZIERES)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de maintenir la dénomination « chemin rural dit de la Fin de Maizières », la voie reliant l'arrière du centre commercial au chemin rural dit de la Garenne Saint-Jacques,

Précise qu'il existe une seule branche pour cette voie (côté Ouest), pour les numéros impairs.

19074 (DEL03) AVIS SUR LE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) DU CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE (CNPE) DE NOGENT-SUR-SEINE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Emet un avis favorable sur le projet de Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Nogent-sur-Seine **sous réserve que tous les coûts induits pour la commune soient pris en charge par l'Etat ou le CNPE.**

19075 (DEL04) AVIS SUR LA REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI) DE LA SEINE AVAL

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Emet un avis favorable sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Seine Aval, sous réserve que :

- Le projet visant à créer une dizaine de casiers de rétention dans la Bassée pour diminuer la hauteur d'eau de la Seine, en aval de Bray-sur-Seine (projet porté par l'EPTB Seine Grands Lacs) soit réalisé selon le calendrier initial prévu, soit une fin de travaux fin 2023, mi 2024,
- Les agriculteurs touchés par les crues soient indemnisés dans des conditions normales et dans un délai maximal de six mois.

19076 (DEL19) BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES PAR LA COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE POUR L'ANNEE 2018

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Donne acte du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Commune de Romilly-Sur-Seine pour l'année 2018, joint à la présente délibération.

19077 (DEL05) AVIS SUR LE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE - VOIES FERROVIAIRES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Emet un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral, abrogeant le classement sonore des infrastructures de transport terrestre – voies ferroviaires, concernant la ligne ferroviaire « 1000 Paris-Mulhouse ».

19078 (DEL20) COUPE DU MONDE DE VOLTIGE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS - ASSOCIATION AIR MODEL CLUB DE ROMILLY

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Demande à l'association AIR MODEL CLUB la restitution de la subvention exceptionnelle de fonctionnement suite à l'annulation de la Coupe du monde de voltige 2019.

Attribue d'une subvention ordinaire complémentaire de fonctionnement due à l'augmentation rétroactive des cotisations annuelles des années 2017 et 2018 pour un montant de 430 €.

Octroie une subvention d'investissement pour l'achat d'une tondeuse à gazon autoportée à hauteur de 1225 €.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2019.

**19079 (DEL21) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT -
ASSOCIATION ROMILLY RS 10 - SECTION EQUITATION**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue à l'Association RS10 – SECTION EQUITATION une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 000€.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2019.

**19080 (DEL22) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT -
ASSOCIATION ROMILLY RS 10 - SECTION CYCLISME**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue à l'Association RS10 – SECTION CYCLISME une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 500 €.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2019.

**19081 (DEL23) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT -
ASSOCIATION ROMILLY KARATE-DO**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue à l'Association ROMILLY KARATE DO une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 500 €,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée,

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2019.

19082 (DEL24) CESSIION DE MATERIEL INFORMATIQUE AUX ASSOCIATIONS - PROJET DE CONVENTION

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	30	0	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

Approuve la convention relative à la cession à titre gracieux de matériel informatique appartenant au domaine privé de la collectivité au profit aux associations en annexe.

Autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

D'attribuer les postes informatiques répartis comme suit :

- Deux à l'association MAIN A MAIN
- Cinq à l'association GEM L'ENVOL10
- Trois à l'association CLUB BERNARD PALISSY

19083 (DEL25) CREATIONS D'EMPLOIS AU TITRE DES AVANCEMENTS DE GRADES ET PROMOTIONS INTERNES 2019

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide la création des emplois suivants, à temps complet :

- 1 emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 emploi d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe
- 1 emploi d'Adjoint d'animation principal de 1ère classe
- 1 emploi d'Agent de maîtrise principal
- 2 emplois d'Adjoints techniques principaux de 2ème classe
- 2 emplois d'Educateurs des APS principaux de 1ère classe
- 1 emploi d'Animateur principal de 1ère classe

- 2 emplois de Brigadiers chefs principaux

Précise que ces créations d'emplois prendront effet à la date du 1er juillet 2019.

Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de pourvoir à ces nouveaux emplois et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

19084 (DEL26) MISE EN COMMUN DU SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Valide le projet de convention avec ses annexes pour effet de la mise en commun du service Commande Publique,

Précise que cette mise en commun prendra effet à la date du 1^{er} juillet 2019 et ce, pour une durée indéterminée,

Dit que les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées au budget 2019.

19085 (DEL28) PROTOCOLE D'ACCORD DES DROITS SYNDICAUX

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Valide le protocole relatif à la mise en œuvre et à la gestion du droit syndical,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs liés à la présente délibération.

19086 (DEL28) ADHESION A DIVERSES ASSOCIATIONS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise l'adhésion aux association précitées.

19087 (DEL29) LABELLISATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le renouvellement de la convention relative au fonctionnement du Point Information Jeunesse, signée entre le Centre Régional d'Information Jeunesse Champagne Ardenne, l'État, représenté par le Préfet du département de l'Aube, et la Ville de ROMILLY-SUR-SEINE pour une durée de trois ans,

Autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

19088 (DEL30) DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des aides financières auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour un montant de 20 000 € pour l'année 2019.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, d'inscrire la recette au budget 2019.

19089 (DEL31) MISE EN PLACE DU PAIEMENT DES RECETTES LOCALES VIA LE DISPOSITIF PAYFIP

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Opte pour la deuxième solution sachant que le site de la DGFIP assure un moyen direct de paiement sécurisé,

Adhère au dispositif PayFIP et de supporter les charges correspondantes,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au dispositif PayFIP.

19090 (DEL32) INSTALLATION D'UN JEU D'EVOLUTION DANS LA COUR MATERNELLE DE L'ECOLE SIMONE VEIL

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Valide l'installation d'un jeu d'évolution dans la cour maternelle de l'école Simone VEIL,

Autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental,

Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant notification de l'aide escomptée,

Confirme l'affectation de cette dépense sur l'enveloppe budgétaire « TECHNIQUES- 2313-213-17001-EDUC-VEIL » inscrites au BP 2019.

19091 (DEL33) ANNEXE AU CONTRAT DE VILLE - UTILISATION PAR LES BAILLEURS DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES SUR LE QUARTIER PRIORITAIRE - PROROGATION - ANNEES 2021 ET 2022

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	0	0	0	31

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

Prend acte de la prorogation de la durée de la période d'application de l'abattement de 30% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties prévue par l'article 1388 bis du code général des impôts au profit des logements locatifs sociaux situés dans le quartier prioritaire des Lumières - Alfred Boucher,

Approuve les avenants de prorogation de la convention cadre et des deux conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les bailleurs Mon Logis et Aube Immobilier, pour les années 2021 et 2022,

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer lesdits avenants aux conventions d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

19092 (DEL34) CONTRAT DE VILLE - CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ETABLIE AVEC AUBE IMMOBILIER BILAN DES REALISATIONS 2018 ET PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIONS DES ANNEES 2019-2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	30	0	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

Approuve le bilan des réalisations 2018 et le plan prévisionnel d'actions 2019 et 2020 conduits dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du quartier prioritaire des Lumières-Alfred Boucher par le bailleur Aube Immobilier,

Autorise le Maire, ou son représentant, à en tenir informé les services de l'Etat et signer tous les documents en ce sens.

19093 (DEL35) CONTRAT DE VILLE - CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ETABLI AVEC MON LOGIS - BILAN DES REALISATIONS 2018 ET PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIIONS DES ANNEES 2019-2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	30	0	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

Approuve le bilan des réalisations 2018, le plan prévisionnel d'actions 2019 et 2020 conduits dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du quartier prioritaire des Lumières-Alfred Boucher par le bailleur Mon Logis,

Autorise le Maire, ou son représentant, à en tenir informé les services de l'Etat et signer tous les documents en ce sens.

19094 (DEL36) CONTRAT LOCAL DE SANTE II 2019/2023

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	30	0	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS :

Approuve la convention et le programme opérationnel du Contrat Local de Santé seconde génération 2019/2023,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat local de santé et à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

19095 (DEL37) VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	27	4	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Autorise le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes.

19096 (DEL38) VŒU CONTRE LA PRIVATISATION DES AEROPORTS ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE ET ORLY ET POUR L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES A LA GESTION DES COULOIRS AERIENS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Se prononce contre la privatisation du Groupe ADP,

Autorise le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier Ministre, du Ministre de l'Environnement et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes,

Demande que soit facilitée la mise en place de toutes pétitions et de recueillir toutes signatures en vue du référendum pouvant permettre la non-privatisation d'ADP,

Demande la mise en place prioritaire, si besoin est, de la participation au capital social d'ADP, de toutes collectivités territoriales candidates.

19097 (DEL39) VŒU DE SOUTIEN A LA POPULATION RETRAITEE DE ROMILLY-SUR-SEINE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Se prononce en faveur de la prise de mesures d'urgence (revalorisation des pensions, rattrapage de la perte subie, suppression de l'augmentation de la CSG) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

19098 (DEL40) DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+2	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du compte rendu fait par Monsieur le Maire sur les décisions référencées sous les n°L.18.0140 du 26 juin 2018, L.18.0174 et L.18.0175 du 6 septembre 2018, L.18.0204 à L.18.0213 du 13 novembre 2018, L.18.0214 à L.18.0216 et L.18.0218 à L.18.0219 du 14 novembre 2018, L.18.0220 à L.18.0227 du 15 novembre 2018, L.18.0228 à L.18.0232, L.18.0234 à L.18.0241 du 16 novembre 2018, L.18.0242 à L.18.0251 du 19 novembre 2018, L.18.0271 à L.18.0281 du 18 décembre 2018, L.18.0282 à L.18.0289 du 20 décembre 2018, L.19.0013 à L.19.0016, L.19.0018 à L.19.0022 du 23 janvier 2019, L.19.0023 à L.19.0027 du 24 janvier 2019, L.19.0031 et L.19.0032 du 7 février 2019, L.19.0034 et L.19.0035 du 13 février 2019, L.19.0036 et L.19.0037 du 27 février 2019, L.19.0038 du 28 février 2019, L.19.0039 du 1^{er} mars 2019, L.19.0040 du 6 mars 2019, L.19.0041 du 8 mars 2019, L.19.0042 et L.19.0043 du 11 mars 2019, L.19.0044 du 14 mars 2019, L.19.0046 et L.19.0047 du 19 mars 2019, L.19.0048 du 26 mars 2019, L.19.0049 du 27 mars 2019, L.19.0050 et L.19.0052 du 1^{er} avril 2019, L.19.0053 du 2 avril 2019, L.19.0054 et L.19.0055 du 3 avril 2019, L.19.0056 du 9 avril 2019, L.19.0057 du 10 avril 2019, L.19.0058 du 12 avril 2019, L.19.0059 du 16 avril 2019, L.19.0060 à L.19.0063 du 17 avril 2019 et L.19.0064 du 25 avril 2019.

Précise que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12h25.